



Commission Régionale de Féminisation

SAISON 2023 / 2024

PROCES-VERBAL N°1

Réunion du lundi 3 juillet 2023

Animatrice : Christine AUBERE

Présents : Aurélie COUTRON, Brigitte HIEGEL, François CHARRASSE

Excusées : Valérie MESDOUZE, Fatna JDAINI

Assistent : Joëlle MONLOUIS (visioconférence), Frédéric ROUBEAU, Céline LAPERTOT, Florence DUC, Thomas VEROT

En introduction, Madame AUBERE informe que la Commission conserve son identité de Commission de Féminisation et rappelle les missions de la Commission.

Un bilan de la journée « Toutes Foot », organisée ce samedi 1^{er} juillet au Domaine de Morfondé est ensuite dressé. Il est rappelé que la Commission avait en charge, parallèlement aux animations organisées et encadrées par l'ETR dans le cadre du schéma DAP, de proposer des temps d'échange et des ateliers « sportifs » aux mamans accompagnatrices avec leur(s) fille(s). 18 mamans ont participé à ces différents moments de partage : présentation du rôle de dirigeantes, de déléguée, d'éducatrice, de volontaire ; découverte des nouvelles pratiques telles que le foot à 5 et le Futnet.

La Commission regrette néanmoins le faible niveau de participation des clubs (aucun club des Yvelines, des Hauts de Seine et du Val d'Oise notamment) et par voie de conséquence le peu de présence des mamans.

Il est donc nécessaire de revoir le format de la journée la saison prochaine (notamment la date).

La Commission revient également, dans le cadre de ses futurs travaux, sur l'intérêt de travailler avec et à partir des « Bâtisseuses » (les licenciées qui ont participé aux 3 éditions de la soirée).

Il est à ce titre rappelé la nécessité de définir le projet de la Commission avant de détailler la mise en place des différents outils à sa disposition (dont font partie les « Bâtisseuses »).

Le projet vers lequel tend la Commission est ainsi défini :

- Réaliser un état des lieux de la féminisation des différents acteurs du football (arbitres féminines, déléguées, présidentes et dirigeantes de club) et identifier les obstacles à l'engagement des femmes dans ces différentes fonctions ;
- Définir les leviers pour limiter ces obstacles et planifier les actions à mettre en œuvre.

Ce projet devra être formalisé en définissant les objectifs ciblés, il pourra potentiellement être chiffré, et devra être présenté au Comité Directeur pour validation.